

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 20 AVRIL 2017

N° 2017-05-08

L'an deux mille dix-sept, le vingt avril à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du dix avril deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Serres, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 133 Présents (mini 30) : 60
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 252 Présentes : 91 Exprimées par pouvoirs : 72 Total (mini 127) : 163
Quorum atteint

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 6 voix)**

Eliane BARREILLE

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 7 voix)**

André GILLES, Corinne MOULIN

**2 représentants du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteurs de 7 voix)**

Françoise PINET, Gérard TENOUX

4 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Damien DURANCEAU, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND.

51 représentants des communes, communes associées et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Béatrice ALLIROL, Jean Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Huguette AUDIBERT, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, Christian BARTHEYE, Claude BAS, Hugues BENEYTON, Marie-Claude BUCHER, Philippe CAHN, Stéphane CLOSSE, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Rosy FERRIGNO, Remy FREY, Jean GARCIA, Evelyne GAUTHIER, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Camille GUILLAUME suppléant, Laurent HARO, Myriam HUGUES, Dimitri JOLY, Bruno LAGIER, Marie-Hélène LEROY, Alain LEVRERO suppléant, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Bernard MATHIEU, Jean-Charles MATHIEU, Patrick MEGE, Georges MOCHOT suppléant, Marie-Pierre MONIER, Jacques NIVON, Claude PIGAGLIO, Julie RAVEL, Gilles REYNAUD, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Arnaut ROMETTE suppléant, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER, Ellen TEN HAAF suppléante, Gérard TENOUX, Christian THIRIOT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS et Didier-Claude BLANC à André GILLES, Jean-Marc AUDERGON et Marie-Pierre MOUTON à Corinne MOULIN, Sébastien BERNARD et Michel GREGOIRE à Pascale ROCHAS, Pierre-Yves BOCHATON à Julie RAVEL, Olivier CADIER à Marcel BAGARD, Françoise CASALINO et Pierre COMBES à Claude BAS, Gérard COUPON à Evelyne GAUTHIER, Jeannie DENIEAULT et Dominique MALLIE à Dominique GUEYTTE, Roger DIDIER et Marlène MOURIER à Henriette MARTINEZ, Didier GIREN à Stéphane CLOSSE, Robert GIVAUDAN à Marie-Pierre MONIER, Dominique JOUVE et Claude THOMAS à Éric RICHARD, Patrick LIEVAUX et Catherine NESTEROVITCH à Stéphane DECONINCK, Ghislaine SAVIN à Laurent HARO, Philippe SCHOEFFERT à Valery LIOTAUD, Caroline YAFFEE à Michel COUBAT.

Délégués excusés

Mounir AARAB, Florent ARMAND, Laurent COMBEL, Christophe DOUTRES, Brigitte DUC, Guy FAURE, David GEHANT, Christian GODART, Anne LORNE, Gérard TRUPHEMUS.

Invités excusés

Philippe COURT – Préfet des Hautes Alpes, Bernard ROUDIL - Sous-préfet de Nyons, Ghislaine SEVE – Trésorerie de Nyons.

Participaient également à la réunion :

Jeanne PUDDU suppléante, Pierre REYNAUD suppléant

Christophe BONAL (DDT 26), Michel DELMAS (Commissariat à l'Aménagement, au Développement et à la Protection des Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Olivier MORIN (Chargé de mission environnement, Mairie de Nyons), Emmanuel RODET (Conseil départemental de la Drôme - CTD).

Madame Marie-Pierre MONIER est nommée secrétaire de séance.

Objet : Mise en œuvre de la Marque « Valeurs Parc naturel régional » - Demande de subvention

- Vu la délibération du Comité syndical du 31 janvier 2017 ;

La Présidente expose :

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a créé la marque collective « Valeurs Parc naturel régional », une marque nationale déposée à l'INPI et qui ouvre de nouvelles perspectives pour les Parcs en matière de création de valeurs ajoutées pour leurs entreprises engagées dans des démarches collectives, solidaires et durables.

La marque apporte à toute entreprise volontaire qui en bénéficie une reconnaissance de son travail, de son inscription respectueuse dans son territoire et son environnement, et lui confère donc une véritable valeur ajoutée en terme d'image. Les bénéficiaires pourront apposer la marque sur des outils de communication, profiter d'un dispositif promotionnel régional et national pour leurs produits et services ainsi qu'un accompagnement technique du Parc pour la mise en réseau.

Pour le consommateur, la marque Valeurs Parc naturel régional présente aussi de réels bénéfices et avantages. Elle garantit notamment que le produit ou service qui en bénéficie respecte les valeurs du Parc et qu'il bénéficie d'une traçabilité liée à des filières territoriales.

L'objectif du Parc naturel régional des Baronnies provençales est de procéder aux marquages de 10 prestataires touristiques dès 2017 et de définir les conditions d'un marquage de produits agricoles et agroalimentaires pour 2018.

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales a été choisi pour être le Parc référent pour travailler sur le référentiel hébergement.

La mise en œuvre du marquage des prestataires touristiques bénéficie de la mutualisation des audits et moyens de communication à l'échelle interparcs soutenue par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La Présidente propose mobiliser complémentirement la chargée de mission tourisme du Parc ainsi que la chargée de projet valorisation des productions sur ces objectifs.

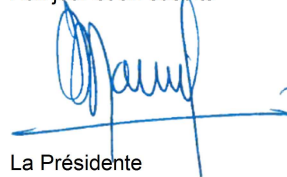
Elle propose également de solliciter à ce titre le concours exceptionnel de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour mettre en œuvre ces démarches de marquage selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant € TTC	RECETTES	Montant € TTC
Animation, développement marquage 10 hébergeurs pilotes, mise en réseau – Chargée de mission tourisme	5 700 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (80%)	15 000 €
Animation, étude d'opportunité et de faisabilité du marquage de produits agricoles et agroalimentaires – chargées de mission valorisation des productions	9 000 €		
3 Eductours Marque Produits agricoles et agroalimentaires et Prestataires touristiques (déplacement – hébergement et restauration)	4 050 €	PnrBP (20 %) Autofinancement	3 750 €
Total	18 750 €		18 750 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité moins une abstention des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ